

Accueil des Familles de Fresnes (ADEFa)

Ses missions

L'« accueil des familles » reçoit tous les jours du lundi au vendredi de 13h à 17h, et le samedi de 8h à 12h et de 13h à 17h, les familles en attente de parloirs¹. Les permanences d'accueil se font avec deux à trois bénévoles, selon les jours. Le samedi, deux équipes interviennent, une le matin et une l'après-midi. L'équipe peut parfois être renforcée par la présence de stagiaires en baccalauréat médico-social pour un maximum de deux mois. Pendant ces permanences, l'association reçoit des familles afin qu'elles patientent avant ou après le parloir dans un « havre de paix ». Le calme doit donc être maintenu dans le lieu. Néanmoins, le service ne s'arrête pas là. Une pièce est destinée aux enfants, comme salle de jeu. Un ou une bénévole propose généralement de garder les enfants pendant les visites du parent au parloir. Cependant il existe des règles sur la garde des enfants :

- Pas plus de 7 en même temps
- Pas de bébé de moins de deux mois
- Pas d'enfants malades

De plus, s'il n'y a pas assez de bénévoles lors d'une permanence, l'association s'accorde le droit de refuser de garder des enfants. En effet, l'ADEFa reçoit entre 150 et 180 personnes par jour. Cela représente 1200 enfants par an.

Si les familles s'entraident aussi (*le bénévolat par*), les bénévoles, eux, peuvent intervenir pour des missions à caractère social :

- Aide au tri du linge
- Aide à l'obtention des permis de visite
- Intermédiaire entre l'AP et les familles
- Explication des procédures (envoi d'argent, linge, permis de visite...)
- Affichage des informations pour renseigner les familles sur la détention (menu, activités...)

Les lieux proposés par l'association permettent aussi de faire une pause à la sortie du parloir afin de pouvoir décompresser si celui-ci s'est mal déroulé (pour cause de violences par exemple). Des bénévoles sont également en lien avec le centre de prévention du suicide : il peut arriver que les personnes ressentent chez leur proche détenu(e) des pensées suicidaires. En sortant, elles peuvent en parler aux bénévoles de l'ADEFa qui feront un signalement avec l'accord de la personne conjointe. Une intervention est effectuée dans l'heure qui suit celui-ci. Mais, ensuite, les bénévoles ont très peu de retours sur cette action.

Au-delà de ces missions qui vont de front avec l'accueil des familles, les bénévoles doivent également effectuer d'autres tâches comme la vente et le réassort de produits, la comptabilité, la logistique, parfois même des tâches ménagères afin de maintenir les locaux propres (les jours où la femme de ménage n'intervient pas).

¹ **Les visites:**

- Les personnes condamnées peuvent recevoir une fois par semaine
- Les personnes en attente de jugement peuvent recevoir trois fois par semaine

Place des bénévoles

Général

Tous les bénévoles sont formés à partir d'une journée par an minimum. Une seconde formation d'une journée est organisée sur le parcours judiciaire.

Les nouveaux arrivants bénéficient d'une journée de formation organisée en interne. Elle explique le fonctionnement de l'association et propose une visite de la maison d'arrêt de Fresnes avec les quartiers hommes et femmes ainsi que le parloir. Elle est organisée une à deux fois par an.

Il est demandé aux bénévoles de venir au maximum une demi-journée par semaine, et au minimum d'une demi-journée tous les 15 jours. Lorsqu'ils doivent s'absenter, ils sont sollicités pour récupérer leur absence par la suite. Le planning est en ligne et chaque bénévole y a accès.

Par ailleurs, un bon nombre d'outils existe afin que les bénévoles ne soient pas isolés dans leurs accompagnements :

- Réunions de partage
- Cahier de liaison
- Contact par mail ou par téléphone si nécessaire
- Échange entre les bénévoles

La sélection des bénévoles se fait en plusieurs étapes :

1. Entretien sur place
2. Double entretien avec un membre du bureau
3. Six mois d'observation pendant lesquels les bénévoles peuvent être testés, leurs jours de permanence changent afin de permettre de créer du lien avec les autres bénévoles

Le règlement est mis en place par le bureau, mais il n'existe pas de hiérarchie entre les différents bénévoles.

L'association compte aujourd'hui 35 bénévoles, ce qui est trop peu pour assurer un bon fonctionnement, notamment pendant les vacances scolaires. Ainsi, l'accueil des familles est fermé pendant tout le mois d'août. Cela permet aux bénévoles de se ressourcer.

Bénévolat « par »

Ici, le bénévolat « par » se fait indirectement. Ce sont les familles qui s'entraident. Les bénévoles ne rencontrent pas les personnes détenues, sauf si le local est ouvert lors d'une sortie et que la personne détenue décide de venir les remercier. La plupart du temps, celle-ci préfère se couper de la détention à sa sortie. Le bénévolat « par » les personnes détenues est donc difficile.

Difficultés rencontrées

- Parloirs prévus : le mari n'est pas là et a été renvoyé dans son pays d'origine ou il est au Palais de justice
- Le manque de réponse des directeurs
- Vols, utilisation des locaux par des tiers
- La présence des enfants (lourde à gérer)
- Les gens cessent de venir du jour au lendemain et cela peut être frustrant
- Présence accrue le lundi à cause des comparutions immédiates pendant le week-end.
- Afflux plus important lors d'activités du Relai Enfants-Parents (fête des pères par exemple)

Partenaires financiers et opérationnels

L'ADEFa est financée à la fois par la mairie de Fresnes et par l'administration pénitentiaire. Elle ne paye pas le loyer, ni l'eau et l'électricité puisqu'elle est hébergée dans les locaux de l'administration pénitentiaire. Elle doit, en revanche, financer par elle-même la connexion internet, la rémunération de la femme de ménage ainsi que les achats divers.